

Pour la gestion de votre compte en Métropole :

**Vous avez 4 possibilités pour contacter
votre Conseillère Mme Sabrina DI FIORE**

- Une ligne téléphonique entièrement dédiée à la clientèle de Polynésie
06 31 42 48 42
Horaires : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, samedi 9h à 12h
- Par mail direct : parislafayette.polynésie@socgen.com
- Via votre compte internet sur le site societegenerale.fr munis de vos identifiants et vos codes d'accès à 6 chiffres
- L'agence Paris Saint Vincent de Paul se situe au **107 rue La Fayette 75010 Paris Métro Poissonnière (Ligne 7)**

Pour plus d'informations à partir de la Polynésie :



Votre conseiller en agence



Notre Centre de relation clients
46.66.66



Notre site internet
www.sg-bdp.fr

ETUDIANTS POLYNESIENS EN METROPOLE



FRANCE

JEUNES

PROJETS

ETUDES

INSTALLATION

Vous allez étudier ou effectuer un long séjour en Métropole ?

Vous avez besoin d'ouvrir un compte bancaire en France métropolitaine afin de recevoir votre Bourse, les virements de vos parents et pour vos besoins au quotidien....

La Banque de Polynésie,

vous facilite l'ouverture de votre compte à travers un partenariat exclusif avec l'Agence Métropolitaine **Société Générale Paris Saint-Vincent de Paul.**

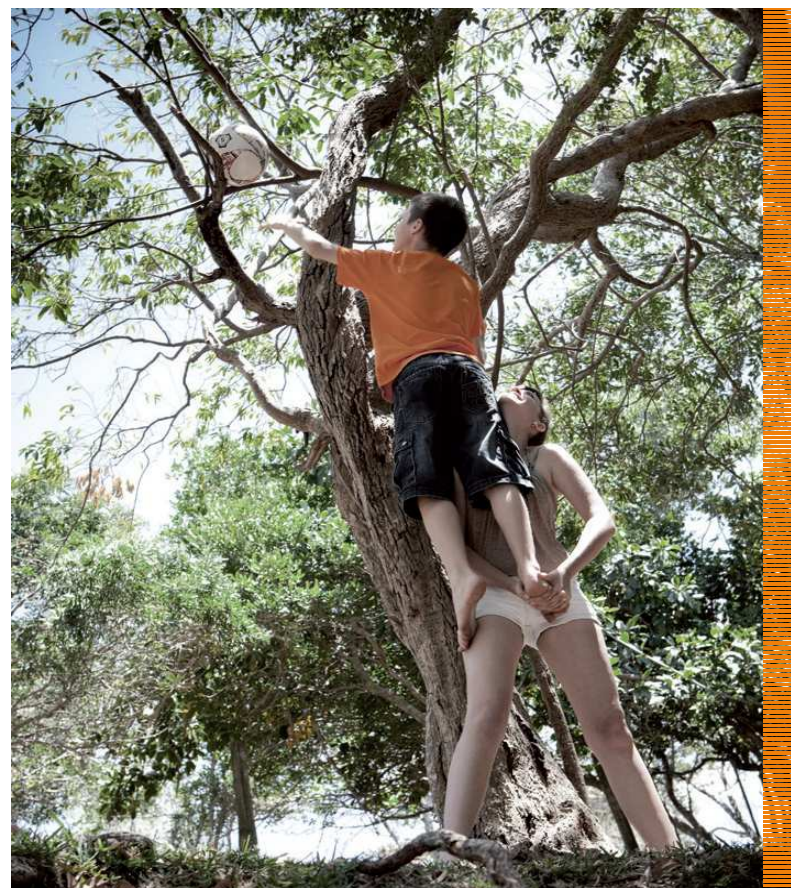
Procédure en cas de perte ou de vol de votre carte VISA ?

Appelez immédiatement le centre d'opposition au **09 69 39 77 77**.

Une fois la carte mise en opposition, une nouvelle carte vous sera envoyée soit :

- au sein de la même agence où vous avez reçu vos premiers moyens de paiement si c'était en métropole,
- au sein de l'Agence Paris St Vincent de Paul, si vous aviez reçu vos moyens de paiement en Calédonie. Si vous ne vous résidez pas en région parisienne, il faudra contacter votre Conseillère pour indiquer dans quelle agence en métropole vous souhaitez les recevoir.

Il faudra compter 3 jours ouvrés pour la réédition de la carte, le nouveau code secret vous sera transmis par courrier (d'où l'importance de bien communiquer votre adresse en métropole).





Guide pratique (suite)

ETAPE 4 : Une fois en Métropole

Vous devrez impérativement communiquer à votre Conseillère attitrée de l'Agence Paris Saint Vincent de Paul par mail ou téléphone :

- votre adresse en métropole, si cela n'a pas été fait, avec un justificatif de domicile,
- un numéro de téléphone en métropole afin que l'on puisse vous contacter en cas d'urgence.

Il est impératif de nous communiquer ces informations afin de permettre de vous prévenir en cas de besoin.

Vous avez trouvé un logement en métropole et vous avez besoin d'une assurance habitation ?

Pensez à en parler à votre Conseillère Sabrina Di Fiore à l'Agence Saint Vincent de Paul qui vous proposera une solution adaptée incluse dans l'offre partenaire.

ETAPE 5 : Au départ de la Métropole

Vous vous engagez à clôturer le compte en prévenant votre Conseillère à l'agence Paris Saint Vincent de Paul.

Les documents nécessaires à cet effet sont :

- une copie de votre pièce d'identité
- une lettre manuscrite signée, datée en précisant le numéro de compte et en spécifiant votre demande de clôture du compte.

Il faudra au préalable vous assurer que le compte soit à « zéro » pour que la clôture soit effective.

SOMMAIRE

L'OFFRE

4

DETAIL DE L'OFFRE

6

ASSURANCE ET FINANCEMENT

8

LOGITELNET

10



GUIDE PRATIQUE

12

L'OFFRE PRIVILEGE !



ETAPE 2 : Signature des formulaires de demande d'ouverture

Une fois la vérification de tous les documents, votre conseiller vous fera signer une convention de compte qui sera transmise par e-mail en Métropole. Vous réceptionnerez dans un délai d'une semaine votre RIB par courrier.

Vous aurez à définir avec le Conseiller où vous souhaitez recevoir vos moyens de paiement (carte VISA + chéquier), vous avez 2 possibilités :

- 1 Si les délais le permettent (c'est à dire que votre arrivée en Métropole est effective au minimum 1 mois après la prise de rdv) vous pouvez recevoir **vos moyens de paiement en Polynésie avant votre départ.**
- 2 Si les délais sont inférieurs, vous recevrez vos moyens de paiement en Métropole au sein d'une agence Société Générale de votre ville d'accueil.

ETAPE 3 : Récupération des Moyens de paiement

- Si vous aviez souhaité réceptionner vos moyens de paiement en Polynésie, un conseiller vous contactera pour vous confirmer l'arrivée de ceux-ci.
- Si vous aviez souhaité les réceptionner en Métropole, vos moyens de paiement seront à disposition dans l'agence souhaitée dans un délai de 10 jours après réception du RIB.

! Guide pratique

ETAPE 1 : Prise de RDV

En Polynésie : 2 mois avant votre départ en Métropole

Grâce à la Banque de Polynésie, vous avez 2 possibilités :

- soit contacter le **46.66.66** pour prendre rendez-vous avec un conseiller
- soit vous diriger directement auprès d'une **agence Société Générale Banque de Polynésie** muni des documents demandés pour l'ouverture de compte.

Documents à fournir

- ✓ Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).
- ✓ Justificatif de domicile en Polynésie/Métropole de moins de 3 mois.
- ✓ En cas d'hébergement : attestation d'hébergement,
 - copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois.
 - Pour les mineurs : le livret de famille et ou extrait d'acte de naissance.
- ✓ Si possible, une attestation de votre établissement d'études

ATTENTION : vos avantages sont perdus en cas de transfert de compte autre que l'agence partenaire Société Générale Paris St Vincent de Paul.

Vous pouvez cependant demander à recevoir vos moyens de paiements dans n'importe quelle agence Société Générale en métropole.



Votre service essentiel JAZZ



Une gestion de vos comptes
sur Internet



Vos virements sans frais vers
la Métropole
depuis votre compte SGCB



20 € offerts pour toute ouverture
d'un livret d'épargne jeune avec déclic



Un Prêt Etudiant au taux de **2,84% TAEG**
avec frais de dossiers offerts



Une assurance habitation en métropole adaptée

1€ la 1ère année

pour toute souscription
de l'offre Tranquillité
et l'Alerte SMS

GRATUIT

GRATUIT

Gérez votre argent au quotidien

OFFRE : 1 € la 1^{ère} année au lieu de 3.95 €/mois pour les moins de 25 ans !

Découvrez JAZZ(1), un ensemble de services essentiels parmi lesquels:

- Une carte de paiement à débit immédiat,

- > Le forfait mensuel de retraits d'espèces

8 retraits d'espèces gratuits avec les Cartes Visa pour les retraits dans les distributeurs automatiques d'autres banques que Société Générale et Crédit du Nord.

- Une assurance qui protège vos moyens de paiement(2) en cas de perte ou de vol,

- Un forfait d'exonération d'agios(3) lorsque vous êtes à découvert (460€ pendant 5 jours consécutifs ou non par mois calendaires) (uniquement réservé aux 18-24 ans),

- Des points fidélité Société Générale convertibles en cadeaux.

- ❖ Un déclin régulier pour effectuer des virements automatiques gratuits d'un minimum de 15 € vers le livret A ou le Livret Jeune

- ❖ L'offre tranquillité (-50% pour les – de 25 ans soit 0,30€) comprend :

- Le service opposition toutes Cartes(4)

En cas de perte ou de vol, un simple appel téléphonique suffit pour faire opposition sur toutes vos cartes bancaires, y compris celles d'autres banques.

- Le service mémoire(5)

Vous y enregistrez vos pièces d'identité et celles de votre famille, pour être prévenu 3 mois avant, de leur date d'expiration.

- L'assurance Garantie prix(6)

Jazz vous rembourse la différence si vous trouvez moins cher ! Tous les articles neufs, achetés avec votre chéquier ou votre carte bancaire rattachés à Jazz bénéficient de cette garantie. Même en période de soldes ! La différence vous est remboursée si vous trouvez ailleurs le même article moins cher d'au moins 15€ TTC, dans les 60 jours suivant votre achat.

- ❖ L'offre Alerte SMS (-50% pour les – de 25 ans soit 1,25€) : suivez votre compte de près, où que vous soyez. Vous recevez, au rythme de votre choix et selon vos souhaits, des SMS qui vous avertissent:

- Du solde de votre compte

- De votre dernière opération débitrice et créditrice

- De l'arrivée de votre nouveau chéquier dans votre agence



(1) Offre groupée de services bancaires et non bancaires. Tarifs hors options et hors offre privilège en vigueur au 01/01/2014. (2) Dans les limites des dispositions prévues au contrat. Quiétis est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits auprès de SOGESSUR. Ces contrats sont présentés par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. (3) Le compte doit redevenir créditeur au moins une fois tous les 15 jours. En cas d'utilisation, les intérêts sont calculés quotidiennement et prélevés trimestriellement. (4) Si le formulaire Service Opposition Toutes Cartes a été préalablement rempli. A demander auprès de votre Conseillère en métropole. (5) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrat d'assurance souscrit par la Société Générale tant pour son compte que celui de ses filiales auprès d'ALLIANZ IART, entreprises régies par le Code des Assurances et par l'intermédiaire de la société de courtage d'assurances Affinion International Limited Assurances, immatriculation à l'ORIAS n° 07 026 343. Autorité de Contrôle Prudential - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09. (6) Dans la limite totale de remboursements de 1 530 € par an et 1 000 € par bien neuf garanti.



LOGITELNET

Comment gérer son compte sur internet ?

Lors de la remise des moyens de paiements et des conditions de contrats, votre identifiant sera indiqué dessus et il vous permettra de pour pouvoir accéder à vos comptes en ligne. Une fois munis de votre identifiant et de votre code d'accès à 6 chiffres transmis par courrier, rendez vous sur le site www.societegenerale.fr espace "particuliers" puis entrez votre identifiant à 6 chiffres en haut à droite puis votre code à 6 chiffres.



Quelles opérations peut-on faire ?

Suivi et gestion de ses comptes, effectuer des virements, envoyer un mail à son conseiller, imprimer son RIB, accéder à ses contrats, services d'urgences en cas de vol ou de fraude, le descriptif de tous les produits, réaliser des devis d'assurance habitation et auto.

Boostez votre épargne



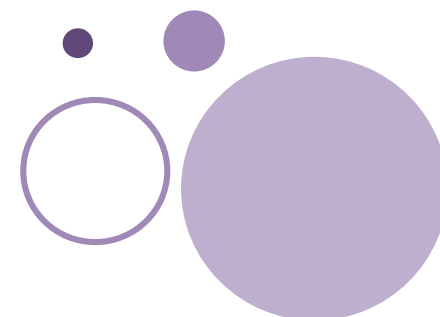
OFFRE: 20€ offerts à l'ouverture du Livret jeune avec déclic

Réservé aux moins de 25 ans, le **Livret jeune(7)** vous permet **d'épargner jusqu'à 1 600 €** au taux annuel de **2.50%** nets d'impôts. Le déclic est une option qui permet d'effectuer des virements automatiques gratuits d'un minimum de 15€ du compte courant vers le livret jeune.

(7) Taux nominal annuel net d'Impôt sur le Revenu et de prélèvements sociaux, en vigueur au 01/01/2014, susceptible de modification selon les conditions générales de Société Générale. Réserve aux 12-25ans.

Tarification

Produits & Services	Tarifs standards	Pour les clients de la Banque de Polynésie
JAZZ	à partir de 3,95 €/ mois pour les – 25 ans	1 € la 1ère année
Déclic Régulier	Gratuit	
Livret jeune	Ouverture gratuite	Jusqu'à 20 € offerts



Assurez votre logement

OFFRE : A partir de 3.73€/mois pour une chambre étudiante
et 5,57€ pour un studio

Un Contrat d'assurance Habitation réservé aux étudiants et apprentis de 18 à 25 ans, locataires d'une chambre ou d'un appartement de 1 à 2 pièces, incluant **toutes les garanties essentielles et une assistance 24h/24 et 7j/7** (Responsabilité civile privée de locataire – incendie – tempête, grêle, neige, Dégâts des eaux et gel - Vol - Détériorations suite à vol ou à vandalisme - Bris de glaces - Attentats - Explosion - Catastrophes naturelles et technologiques - Défense pénale et recours suite à un accident - Assistance).

Ce contrat est valable au minimum 1 an.

Documents à fournir

- ✓ Un justificatif de domicile du logement
- ✓ Préciser l'étage de l'appartement ou la chambre (dernier étage, rez-de-chaussée ou étage intermédiaire)
- ✓ Préciser la taille du logement (si pas encore de justificatif).



Financez vos projets

Frais de dossier OFFERTS soit 30€ offerts

Avec le **Prêt Étudiant Évolatif(8)**, vous pouvez emprunter à partir de 1000 €.

Le montant de vos mensualités s'adapte à votre situation personnelle et vous pouvez commencer à rembourser dès votre entrée dans la vie active.

Par exemple, vous souscrivez un prêt Etudiant de 5 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 2,80 % (taux accordé dans le cadre d'un accord négocié grâce au partenariat), soit un **TAEG fixe de 2,84 %**, les frais de dossier vous sont offerts.

Vous rembourserez alors **36 mensualités de 112,33€** (hors assurances facultatives).

Montant total dû : 5 391,84 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Documents à fournir

Etudiant

- Pièce d'identité en cours de validité
- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours
- Justificatifs de revenus
- Si crédit en cours : tableau d'amortissement
- 3 derniers relevés de compte
- Justificatif de domicile

Ou en cas d'hébergement :

Pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

Justificatif de domicile de l'hébergeant

Attestation d'hébergement

Caution

- Pièce d'identité ou passeport en cours de validité,
- Copie du livret de famille (la caution parentale étant recherchée en priorité)
- Quittance loyer (si locataire)
- Dernière taxe foncière (si propriétaire)
- 3 derniers relevés de compte,
- 3 derniers bulletins de salaire
- 2 derniers avis d'impositions
- Si crédit en cours : tableau d'amortissement
- Justificatifs de revenus des 3 derniers mois,
- 2 Derniers avis d'imposition.

(8) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Evolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit. Diminution ou augmentation de la mensualité possible à compter du 1er anniversaire de votre acceptation du crédit. Frais de modification : 30 € au 01/01/2014. Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective, Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité permanente - Incapacité temporaire de travail, souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGECAP (entreprise régie par le Code des assurances) et présenté par la Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taibout 75 009 PARIS. taux en vigueur le 01/01/14.

(14) Dans les limites fixées aux Conditions Générales de votre contrat - les frais pour l'option décaissements fractionnés sont de 16 euros forfaitaires fixes (si option retenue) – les frais d'aménagement de la durée de 30 euros forfaitaires fixes (si option retenue).